



Et si vous deveniez
« Chargé(e) de mission Handicap »
à l'ARS Bretagne ?

Palais St Georges à Rennes

Ce poste est fait pour vous si

Vous êtes agent de la fonction publique (Cat. A), agent CCN (A partir du Niv.6) ou agent contractuel.

Vous connaissez :

- Secteur de la santé mentale et du handicap
- Réglementation : organisation/fonctionnement des établissements
- Processus de planification et d'autorisation
- Environnement administratif, institutionnel et politique

Vous êtes et vous savez:

- Piloter des projets complexes
- Disposer de capacités rédactionnelles et organisationnelles
- Travailler en équipe et en groupes de travail partenariaux
- Autonome, rigoureux et capacité d'adaptation

Poste basé à Rennes en Ille-et-Vilaine

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?


L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région.

Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social...

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Retrouvez plus d'informations sur : www.bretagne.ars.sante.fr

Nos avantages

- 
- Bénéficier d'une démarche Qualité de Vie au Travail
 - Possibilité de télétravailler
 - Dispositif horaire de plages fixes et mobiles
 - Être à proximité des deux lignes de métro et à 10 minutes à pied de la gare
 - Bénéficier d'une richesse culturelle et d'une qualité environnementale singulière

Pour candidater

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation avant le 9 juillet 2024
à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr

ARS Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES CEDEX

www.bretagne.ars.sante.fr



Vos missions

Au sein de la Direction Adjointe de l'Autonomie pour le département Planification, le/la Chargé(e) de mission aura pour missions principales :

Handicap : Thématique Scolarisation des enfants en situation de handicap

- Animation régionale en étroite collaboration avec l'Education Nationale (Conseillère ASH du Recteur)
- Suivi des UEE, Expérimentations PIAL dans les départements, GT Scolarité partagée, EMASco - Equipes Mobiles, Ressources, CDSEI, Dispositifs intégrés : DITEP et perspective DIME-DAME annoncée
- Animation de la thématique relative à la double vulnérabilité ASE/handicap
- Suivi du PRS (Objectif 7.6 dédié à l'école inclusive)

Handicap / Santé Mentale : Suivi des Groupes d'Entraide Mutuelle

- Gestion financière (FIR) : conventions, mise en paiement, avec l'appui de la gestionnaire cat. B de la direction
- Concertation régionale (lien avec les représentants GEM CRIGEM etc.)
- Déploiement des moyens nouveaux éventuels

Santé Mentale : (en lien avec la médecin référente de la thématique)

Allocation de ressources :

- Complétude des TRC Tableaux de Répartition des Crédits
- Enveloppe sanitaire : Aide à la décision sur les critères de répartition des enveloppes Enveloppe FIR et conventionnements : PTSM, CLSM, UNAFAM, Collectif d'entraide et d'insertion professionnelle (ClubHouse) etc.
- Suivi et instruction des AAP nationaux (FIOP, MNPPEA) et régionaux (ex :AAP Lits à la demande, Labellisation Réhabilitation psychosociale)
- Suivi des réformes de la psychiatrie en cours pilotées dans d'autres directions : Réforme autorisation (DHAP) et réforme du financement (DAFP)

Dans le cadre de l'ensemble de ses missions, l'agent participe à :

- L'évaluation de la qualité des diagnostics territoriaux de santé,
- La conception, la validation, le suivi et l'évaluation de projets dans le cadre des plans, schémas et programmes de santé publique,
- L'animation de réseaux et la mobilisation des opérateurs de programmes,
- La communication autour des projets : opérateurs, instances de démocratie sanitaire, médias, partenaires institutionnels,
- L'inspection, le contrôle, et l'évaluation des établissements et services.

Conditions particulières :

Participation aux astreintes administratives sur la base du volontariat